



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Septième réunion du Sous-Groupe Gestion de l'information et des infrastructures
(IIM/SG7) d'APIRG*Dakar, Sénégal, du 5 - 8 août 2024***Point 3.3 de l'ordre du Jour : Mise en œuvre des éléments de l'ASBU et réalisations des projets IIM****WP3.30 Etat de mise en œuvre du Projet MET 5 - Atténuation des carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région AFI***Présenté par l'équipe du Projet MET 5***RESUME**

Cette note de travail présente l'état de mise en œuvre du Projet MET 5 relatif à l'atténuation des carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région AFI. Ce projet est partie intégrante du Sous-groupe Gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG) d'APIRG.

Comme la plupart des projets, le projet MET 5 fait face à la faible participation et implication des experts de l'équipe projet. Cette situation impacte négativement l'efficacité du projet en termes d'atteinte des objectifs fixés par APIRG.

La suite à donner par la réunion est donnée au paragraphe 3.

REFERENCE(S):

- Manuel de Procédures d'APIRG
- Plan électronique de navigation aérienne (AFI eANP)
- Rapport de la réunion APIRG/26

Objectifs Stratégiques concernés de l'OACI : A - Aviation Safety ; B - Air Navigation Capacity and Efficiency.

1. INTRODUCTION

- 1.1 Le Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) a établi le Sous-groupe pour la Gestion de l'information et des infrastructures (IIM/SG) pour aider les Etats à mettre en œuvre les normes et pratiques recommandées de l'OACI, y compris les services de base dans le domaine MET.
- 1.2 Lors de la 25^{ème} réunion d'APIRG tenue à Kigali en novembre 2022, la décision 25/17 a approuvé la mise en place du projet MET 5 désigné sous le sigle APIRG IIM/SG MET Project 5. Ce projet a pour objet d'aider les Etats et Organisations intéressées à éliminer les carences liées à la disponibilité des données OPMET dans la région AFI.
- 1.3 Ainsi, le Projet MET5 a mené des activités visant à améliorer la disponibilité des données OPMET dans les aéroports des Etats de la région AFI.

1.4 Les objectifs du Project MET5 visent à :

- a) Améliorer la disponibilité des données OPMET pour les usagers dans la région AFI ;
- b) Contribuer aux efforts des Etats et Organisations intéressées à fournir, dans les délais, des données OPMET précises et de qualité aux usagers ;
- c) Assister les Etats à la mise en œuvre, des SARP liées aux OPMET dans l'Annexe 3 et l'Annexe 10 et les dispositions pertinentes du Plan de navigation aérienne (ANP) de l'OACI pour la région AFI.

1.5 Le projet bénéficie à tous les États ESAF et WACAF et aux organisations intéressées.

1.6 La finalité du projet est d'amener les Etats participants à atteindre un taux de disponibilité des données OPMET pour les usagers à au moins 97%.

2. DISCUSSION

2.2 Les réalisations du projet incluent les résultats suivants :

- a) Organisation d'une réunion de prise de contact, de présentation des objectifs et domaine d'application du projet ;
- b) Elaboration du plan d'action du projet ;
- c) Elaboration du coût du projet ;
- d) Organisation d'une réunion de discussion du plan d'action et du coût du projet ;
- e) Organisation d'un atelier régional virtuel, le 19/10/2023, au profit des Etats ESAF and WACAF et les organisations intéressées, sur l'échange régional des données OPMET à travers le système AMBEX. L'objectif de cet atelier était de rafraîchir les connaissances des participants sur l'organisation, la structuration et les procédures du système AMBEX, le fonctionnement de ses différents organes et leurs responsabilités.
- f) La mise à jour du plan d'action et du coût du projet au cours du deuxième trimestre 2024.

2.1 La principale difficulté rencontrée est la faible implication des experts de l'équipe projet.

3. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invitée à :

- a) Encourager et motiver les experts pour un meilleur engagement et plus d'implication par une participation active et continue aux différentes activités du projet ;
- b) Encourager les Etats à adhérer pleinement au projet par la désignation de points focaux dynamiques afin de permettre au projet d'avoir des interlocuteurs assidus pour toute sollicitation ;
- c) Adopter le coût du projet pour permettre la réalisation effective de certaines activités nécessitant des ressources.

----- FIN -----